

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (**PPCMOI**) visant l'occupation temporaire d'une partie du bâtiment situé au **3175 Chemin de la Côte-de-Liesse** par un établissement d'enseignement post-secondaire non universitaire, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 5 novembre 2024 et est dorénavant en vigueur.

Avis est aussi donné que la résolution concernant ce projet est déposée au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement